

SÉRUM AQUEUX HYDRATANT COSMOS

Légèrement gélifié, ce sérum est l'allié des peaux déshydratées. Enrichi en extrait végétal de guimauve, il calmera et apaisera l'épiderme dès la première application.



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	52,75		52,75
	GUIMAUVE RACINE ELHG COSMOS 404423GUIM001-99	Althaea Officinalis Root Extract (and) Glycerin (and) Citric Acid (and) Potassium Sorbate (and) Sodium Benzoate (and) Water	5,00	Extrait végétal	5,00
	CITROFOL® AI EXTRA	Triethyl Citrate	1,00	Emollient	1,00
B	XG FNCSP-PC	Xanthan Gum	0,50	Agent rhéologique	0,50
C	ERYLITE®	Erythritol	3,00	Hydratant	3,00
	SODIUM BENZOATE	Sodium Benzoate	0,50	Conservateur	0,00
	SODIUM LACTATE	Sodium Lactate	3,00	Hydratant	3,00
D	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	30,00		30,00
	GLUCONO DELTA LACTONE® PC F5010	Gluconolactone	3,00	Exfoliant chimique	3,00
E	SOLUTION DE SOUDE A 20%	Water (and) Sodium Hydroxide	0,00	Ajusteur de pH	0,00
F	CITRIC ACID ANHYDROUS F6000	Citric Acid	0,25	Ajusteur de pH / Agent tampon	0,25
	TRISODIUM CITRATE DIH F3500	Sodium Citrate	1,00	Agent tampon	1,00

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide transparent

pH : 4,8 - 5,3

Viscosité : < 1 500

Brookfield,
DVI, spindle
4, speed 10
mPa.s

PROCESS Homogénéiser la phase A 20 minutes sous vive agitation. Introduire la phase B et homogénéiser 15 minutes sous vive agitation puis introduire la phase C. Chauffer la phase D à 60°C puis débiter le refroidissement. Une fois la phase D a température ambiante, l'introduire dans le mélange et homogénéiser. Ajuster le pH à 4,8 - 5,3 avec la phase E puis introduire la phase F.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.